

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit			Utilisation du produit			
ACÉTONE			Usage en laboratoire			
Formule chimique			Numéro MAT	AP-0102; AN-0102	Masse molaire	
CH ₃ COCH ₃	CH ₃ COCH ₃			AR-0102	; AO-0102	58,08
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes 2-PROPANONE, PROPANONE, DIMÉTHYLECÉTONE, MÉTHYLFORMALDÉHYD			DRMALDÉHYDE, PYR	OACÉTIQUE	ÉTHER	
Nom du fournisseur	Nom du fournisseur			Adresse - Rue		
Laboratoire MAT			610, rue Adanac			
Ville		Province				
Québec			Québec			
Code postal	Internet		Numéro de téléphone			
G1C 7B7	B7 www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence	éphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060			
Date FDS préparée	Date FDS préparée par			Courrier électronique		
2018-08-06 Laboratoire MA		λ T	labmat@labmat.com			

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH			
	Liquides inflammal	bles categorie 2	
	Lésions oculaires g	graves/irritation oculaire catégorie 1A	
	Toxicité spécifique	e pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3	
Mention d'avertissement	DANGER		
Mentions de danger (H)	H225 Liquide et v	apeurs très inflammables.	
	H319 Provoque u	ne sévére irritation des yeux.	
	H336 Peut provo	quer somnolence ou vertiges.	
Conseils de prudence (P)	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.	
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.	
	P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.	
	P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.	
	P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.	
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.	
	P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.	
	P264	Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.	
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.	
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.	
	P303 + P361 + P	'353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.	
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.	
	P305 + P351 + P	2338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.	
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.	
	P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.	
	P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.	
	P403 + P235 P405	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.	
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.	
PICTOGRAMMES	1		
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)	
	Santé 2 Inflammabilité 4 Réactivité 0 Spécial		

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Acétone	67-64-1	>97%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils générgux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude. Défense de fumer.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Émanations dangereuses - combustion	Oxydes de carbone.
Produits de combustion dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Diluer les résidus avec de
confinement et nettoyage,	l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Lors de la manipulation, porter un
précautions individuelles	équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs,
équipement de protectection et	les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des
mesures d'urgence	concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Disposer des résidus
_	dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

	Entreposer dans un endroit frais et sec. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles). Protéger des rayons du soleil. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des produits incompatibles, de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue.
manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Acetone	67-64-1	TWA	250 ppm	Canada. British Columbia OEL
		STEL	500 ppm	Canada. British Columbia OEL
		TWAEV	500 ppm	Canada. Ontario OELs
		STEV	750 ppm	Canada. Ontario OELs
		TWA	500 ppm 1,200 mg/m3	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (table 2: OEL)
		STEL	750 ppm 1,800 mg/m3	Canada. Alberta, Occupational Health and Safety Code (table 2: OEL)
		VEMP	500 ppm 1,190 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	1,000 ppm 2,380 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide incolore
Odeur	Odeur forte de solvant.
Seuil olfactif	Données non disponibles
рН	Donnée non disponible.
Point de fusion / congélation	-94°C
Point initial d'ébullition	56°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	-17°C
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	2% v/v
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	13% v/v
Tension de vapeur	184.0 mmHg @ 20°C-
Densité de vapeur	2.0 (air=1.0)-
Densité	0.791g/cm ³
Solubilité	Miscible avec l'eau, l'alcool, le chloroforme et l'éther.
Coefficient de partagen-octanol/eau	log Pow: -0.24-
Température d'auto-inflammation	465°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	0.32 cP @ 20°C; 0.27 cP @ 40°C-

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.	
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.	
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.	
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes, étincelles.	
Substances incompatibles	Les oxydants forts, les agents réducteurs, les bases, l'acétone réagit violement avec l'oxychlorure de phosphore.	
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.	

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

ACÉTONE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux. Peut entraîner une inflammation de la conjonctive.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, somnolence, vertiges, nausées et vomissements, sudation, asthénie, convulsions, collapsus respiratoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, désordres gastro-intestinaux, lésions au foie et aux reins, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, confusion, nausées et vomissements, tremblements, stupeur, convulsions, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, effets narcotiques, lésions au foie et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, somnolence, irritabilité, ataxie, tremblements, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 5800 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - >5000mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 76 mg/L

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 5540 mg/l - 96 h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CL50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 8800 mg/l - 48 h
Persistence et dégradation	Biodégradabilité Résultat: 91 % - Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
Autre effets nocifs	Donnée non disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

·	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécailisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1090
Appellation réglementaire	ACÉTONE
Classification du TMD	3 Liquides inflammables
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Liquides inflammables catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1A
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 3

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2018-08-06